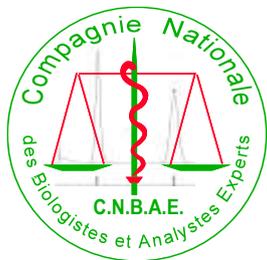


Compte-rendu

Assemblée Générale Annuelle 2018



L'Assemblée Générale annuelle 2018 de la CNBAE s'est déroulée le **25 janvier 2018** (10h30 à 11h30)

Lieu : Amphithéâtre BAUDENS - Ecole du Val de Grâce
74 bd port Royal 75005 Paris

Accueil et vœux par Véronique Dumestre-Toulet, Présidente

Emargement : 28 présents et 21 pouvoirs

1 - Adoption du procès verbal de l'Assemblée Générale du 19 janvier 2017 (consultable sur www.cnbae.org)

Le procès-verbal de l'AG 2017 a été envoyé avec les convocations, il est aussi disponible en ligne sur la page de la CNBAE. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2 - Rapport moral de la Présidente

Révision du R118 et difficultés d'application des nouveaux tarifs

La révision de la tarification des analyses toxicologiques, objet de l'arrêté du 29 septembre 2017 fait suite à plusieurs réunions d'experts de la CNBAE avec des magistrats de la chancellerie en particulier de la DSJ (Direction des Services Judiciaire) en charge de la rédaction des textes et des tarifications. Il s'agit d'une révision complète de la nomenclature des actes figurants à l'article R118 de code de procédure pénal (CPP) avec par exemple la suppression de certains actes obsolètes en particulier l'expertise toxicologique complète (B 1500, 405 € HT) introduite au CPP en 1979. La nouvelle tarification prend en compte l'expertise toxicologique de référence (B 4074, 1100 € HT), la recherche de soumission chimique dans le sang et urine (B 4074, 1100 € HT), et cheveux (B 4444, 1200 € HT), et l'analyse de phanères pour les stupéfiants et ou médicaments. Il n'a cependant pas été possible de "sortir" de la lettre clé "B" car le texte est soumis également à la validation du ministère de la santé.

Le détail des analyses figurant dans ces actes et les techniques à employer sont précisés dans la circulaire du 6 novembre 2017, relayée dès sa sortie.

Des difficultés liées à l'application de ces textes dans certains parquets ont été rapportées, en particulier pour appliquer la nouvelle tarification concernant les expertises de référence : dans ces cas les réquisitions portent sur "alcool, stupéfiants et médicaments" au lieu de demander directement une expertise de référence.

La volonté de la chancellerie a pourtant été clairement exprimée par la DSJ, elle souhaite obtenir une unité de prestation pour les analyses toxicologiques des recherches des causes de la mort, reproductible d'un TGI à l'autre en France dans l'intérêt de la justice et de l'égalité entre les justiciables, véritable argument à utiliser auprès des procureurs. La DSJ est consciente de tous ces problèmes et a demandé à la CNBAE de lui faire un retour de ces difficultés. La CNBAE engage ses membres à les lui transmettre pour les relayer.

Certains parquets refusent de demander l'analyse des 4 familles de stupéfiants dans le cadre du délit routier sous prétexte d'économie tarifaire. La DSJ répond de rester attentif à l'application du texte publié. Elle a bien été informée d'une double difficulté, d'une part certains OPJ sollicitaient l'analyse pour une seule famille et d'autre part certains laboratoires continuent de leur propre initiative de présenter des propositions de prestation pour une seule famille. La DSJ s'engage dans le cadre de leur dialogue régulier avec les cours d'appels de continuer de sensibiliser les acteurs de terrain sur le respect des textes et nous demande de rappeler également ces textes aux experts.

Confirmation salivaire

Concernant l'application des textes en matière de recherches de stupéfiants sur la route et suite à la mise en place des analyses de confirmation salivaire en France, plusieurs questions ont été soulevées. Le CA de la CNBAE s'est réuni sur ce sujet le 13 octobre 2017, une note de synthèse des discussions menées lors de ce CA et qui contenait des éléments de réponses vous a été transmise. En aucun cas, cette note ne se substitue à un éventuel consensus scientifique qui pourrait être établi par la SFTA.

Formation

La CNBAE organise une ½ journée de formation juridique le 5 juin 2018 à Marseille la veille du congrès SFTA. Le sujet : les devoirs et la déontologie de l'expert de la CNBAE. La présidente rappelle que le Conseil National des Compagnies d'Experts Judiciaires (CNCEJ) incite chaque compagnie à définir ces aspects et ses propres règles dans son règlement intérieur.

Portail CHORUS

Le portail CHORUS est devenu CHORUS PRO le 18 décembre 2017. Différents problèmes sont observés: volume insuffisant alloué aux pièces jointes, lenteur du site, disparition des numéros de factures... Ces problèmes ont été remontés à l'Agence Informatique des Fournisseurs de l'Etat (AIFE). Leur résolution est en cours.

Tarif de l'adhésion à la CNBAE

Proposition d'augmentation du tarif d'adhésion à 110 €. Rappel: le coût de l'assurance MACSF (38€/pers) couvre la Responsabilité Civile Professionnelle de l'expert indispensable pour les pratiques expertales pour un montant de sinistre pouvant aller jusqu'à 8 millions d'Euros et une Responsabilité Civile d'Exploitation et une Responsabilité Civile Employeur pour les garanties du même montant.

3 - Rapport du Secrétaire national (Fabien BEVALOT):

Nombre d'adhérents de la compagnie : 97 à jour de cotisation

6 arrêts d'activité

4 radiations pour non règlement de cotisation

4 nouvelles adhésions 2017

Le CA s'est réuni 4 fois (2 conférences téléphoniques + 2 fois sur Paris)

4 - Rapport du Trésorier (Christophe DOCHE). État des comptes - Quitus au Trésorier.

Le trésorier rappelle qu'il existe 3 comptes bancaires au nom de la CNBAE :

Compte CNBAE :

CREDITS		DEPENSES	
Solde au 01 01 17	25 666,66		
Cotisations	9 880,00	CNCEJ	3 975,00
Interets	193,06		
Journée de formation		Inextenso	-3,60
		Assurance	3 675,39
		Frais bancaires	84,08
		Frais de représentation	1 658,00
		OVH-Hébergement	34,78
		Frais avocat	
TOTAL CREDIT 2017	10 073,06	TOTAL DEPENSES	9 423,65
RESULTAT 2017	649,41		
SOLDE POSITIF	26 316,07		

Compte convention ANSM

	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit
Mission comptable		1 149,60		1 179,60		1 230,00
Effectivement payé		15 087,00		15 105,00		0,00
Reste à payer						17 460,00
Frais fonctiont		4 500,00		5 084,00		4 000,00
Subvention	24 200,00		24 000,00		16 800,00	
Frais Bancaires		38,42		83,65		83,96
Intérêts Bancaires	143,00		155,25		154,01	
	24343	20 775,02	24 155,25	21 452,25	16 954,01	22 773,96
Bilan	3 567,98		2 703,00		-5 819,95	
Excédent			6 270,98		451,03	

Livret A

	CREDIT	
Solde 01 01 2015	11 230,62 €	
Solde 01 01 2016	11 331,23 €	100,61 €
Solde 01 01 2017	11 416,21 €	84,98 €
Solde 01 01 2018	11 501,83 €	85,62 €

Projet 2018:

Migration des comptes bancaires Haute Normandie.

Divers:

La question reste posée sur le devenir de l'excédent versée par l'ANSM dans le cadre de la convention relative aux enquêtes ANSM, DRAMES et DTA

Quitus est donné au trésorier.

5 - Bilan enquêtes ANSM (DRAMES, Décès Toxiques par Antalgiques (DTA), SOUMISSION CHIMIQUE) - Hélène Eysseric

Enquêtes DRAMES, SOUCHI, DTA

Evolution du nombre de notifications reçues en 2017

Fin de la convention triennale (convention 2015-2017)

Les cas de 2016 recueillis en 2017 sont indemnisés en 2018

Augmentation des fiches DRAMES: 393 en 2016 contre 449 en 2017 dont la majorité des cas sont déclarés par les experts de la CNBAE.

Stabilité des notifications soumissions chimiques envoyées au CEIP de Paris (231 dossiers).

Stabilité des fiches décès toxiques aux antalgiques.

Une réunion de restitution de tous les dossiers 2016 fera l'objet d'une réunion 29 mars 2018 à l'ANSM.

La Présidente clôture l'assemblée Générale à 11h30

La Présidente, Véronique Dumestre-Toulet

Le Secrétaire National, Fabien Bévalot

Le Trésorier, Christophe Doche

La Secrétaire Adjointe, Hélène Eysseric